



# Les Auctionatores

**Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice et des OVV et CPJ n°129**

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 13 septembre 2023. Trois points ont été abordé : les comptes frais de santé avec Malakoff Humanis, les comptes prévoyance avec la MACIF et l'augmentation de salaires.

**Les comptes frais de santé 2022** : Malakoff Humanis a présenté les comptes annuels du régime frais de santé, pour le régime des actifs, les comptes affichent un résultat excédentaire avec un S/P de 70,4%. Le régime couvre 628 assurés (418 assurés, 55 conjoints et 197 enfants), l'âge moyen des assurés est de 42,3 ans avec une répartition de 51,20 % de femmes et 48,80% d'hommes.

La répartition des remboursements par poste : l'optique représente 21% des dépenses, l'hospitalisation : 16%, le dentaire :14 %, les frais médicaux de ville : 17%, les consultations et visites :13%, la pharmacie :13%.

Le fonds HDS représente 26 144€, il permet la mise en place d'actions de prévention à destination des bénéficiaires du régime.

La CGT a suggéré que le service d'action sociale de Malakoff Humanis vienne présenter les différentes actions de prévention de santé lors d'une prochaine CPPNI.

**Les comptes prévoyance 2022** : le suivi de l'équilibre du régime s'évalue sur plusieurs années, depuis 2018 on constate une augmentation du risque décès de 46% ce qui impacte fortement les comptes de résultats. Le fonds de solidarité créé en 2012 s'élève à 104 425€. La CGT a demandé que ce fonds puisse être utilisé, une prochaine réunion avec le service action sociale de Macif doit être planifiée.

Pour rappel, en 2022, une aide au soutien scolaire a été mise en place.

**Les salaires 2023** : l'intersyndicale (CFDT, CGT, FO, CFTC) a demandé une augmentation de + 7% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au regard de l'inflation qui depuis 2022 s'élève à plus de 9%. Cette augmentation porterait la valeur du point à 10,54€ et la partie fixe à 87,67€.

Les deux représentants employeurs présents à cette réunion (CPJ-CNCJ et le S.O.P.V.E.M) seraient favorables à cette revalorisation, ils doivent interroger le 3<sup>ème</sup> syndicat patronal (le S.Y.M.E.V). Le retour du collège employeurs est attendu avant la fin du mois de septembre.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [deploiement.fsetud@cgt.fr](mailto:deploiement.fsetud@cgt.fr) avec la mention « CPJ »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**